

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 1172

présenté par
M. Delaporte

à l'amendement n° 847 de Mme Guévenoux

ARTICLE 15 BIS

À l'alinéa 6, après le mot :

« préalable »

insérer les mots :

« de l'identité et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vient préciser que la vérification de la majorité de la part des entreprises JONUM s'effectue aussi par une vérification de l'identité préalable, afin d'éviter tout contournement par système numérique par exemple. Nous regrettons que des députés de la majorité aient retiré leur amendement qui allaient en ce sens et qui permet un renforcement légitime des garde-fous apportés à l'expérimentation.